



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-178

Mise en place de deux heures de stationnement gratuit dans les parkings souterrains (Stationnement)

7.13

Rapporteur : Sébastien LEROUX

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	8
Votants	37

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient absentes

Fouzia KAMAL, Valérie VERDIER-DAUTRÊME

Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Chantal DESEYNE donne procuration à Jean-Michel POISSON, Jacques ALIM donne procuration à Pascal ROSSION, Caroline IFTEN donne procuration à Aissa HIRTI, Ratko KLISURA donne procuration à Sophie WILLEMIN, Amber NIAZ donne procuration à Christine PICARD, Josette MARTIN donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Carine GENTIL donne procuration à Sabine FRETEY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Josette PHILIPPE.

La municipalité souhaite favoriser l'activité économique des commerces en maintenant l'attractivité du centre-ville à l'approche des fêtes de fin d'année et au début des soldes d'hiver 2026.

Les automobilistes seront encouragés à utiliser les parkings en ouvrage afin d'offrir aux autres usagers un nombre de places suffisantes sur lesquelles la rotation permet la satisfaction des différents besoins et d'agir en faveur du pouvoir d'achat des administrés.

Il est proposé de rendre gratuites les deux premières heures de stationnement dans les deux parkings municipaux souterrains de la place Mésirard et de la place Métézeau, du 18 décembre 2025 au 14 janvier 2026 inclus.

À la suite de ces deux heures de gratuité, la tarification normale sera appliquée au stationnement des automobiles.

Vu l'avis de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Sébastien LEROUX,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

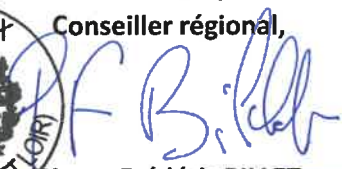
- Décide la gratuité de 2 heures de stationnement dans les parkings souterrains de la ville du 18 décembre 2025 au 14 janvier 2026 inclus.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 18/12/2025

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET



Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20251216-DEL2025-178-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025